



PRÉFET DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 8 août 2025

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est placé en niveau de **VIGILANCE ORANGE « Canicule »**

Au vu de l'intensification des conditions météorologiques, Météo France va placer le département des Alpes-de-Haute-Provence en **vigilance canicule ORANGE à partir du samedi 9 août 2025 – 12h00.**

Les températures maximales sont en hausse de 1 à 3°C et se situeront entre 37 et 39°C particulièrement à l'ouest du département. Elles sont un ton en dessous, autour de 32 à 35 °C, sur l'est du département. Les fortes chaleurs auront tendance à s'accroître et à s'étendre les jours suivants.

Les acteurs qui contribuent à la gestion sanitaire des vagues de chaleur (Agence régionale de santé, services de l'État, collectivités territoriales, services de secours, professionnels de santé, associations...) restent vigilants à l'évolution de la situation.

Une attention particulière est portée aux personnes fragiles ou vulnérables : personnes âgées, femmes enceintes, nourrissons, personnes en situation de précarité ou encore travailleurs exposés à la chaleur.

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence invite chacun à adopter les bons réflexes :

> Recommandations générales en cas de fortes chaleurs

- **boire beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif**, sauf s'il y a contre-indication médicale ;
- éviter les boissons alcoolisées ou à forte teneur en caféine (café, thé, cola) ou très sucrées, car ces liquides font perdre des fluides corporels nécessaires à la résistance à la chaleur ;
- s'installer si possible dans un endroit frais, à l'air climatisé ou à l'ombre ;
- éviter les activités et les exercices intenses à l'extérieur ;
- se protéger du soleil, porter des vêtements légers, de préférence de couleur pâle, et un chapeau, prendre une douche ou un bain à l'eau fraîche ;
- si possible se munir d'un climatiseur pour rafraîchir le logement, ou passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé pour aider le corps à contrôler sa température ;
- penser aussi à prendre des nouvelles de votre entourage en particulier des personnes âgées ;
- en présence d'une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appeler immédiatement le 15.

> Recommandations en fonction des situations particulières

Pour les personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques :

- mouiller sa peau plusieurs fois dans la journée ;
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes ;

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex

- passer plusieurs heures dans un endroit frais ;
- manger normalement et boire environ 1,5 l d'eau par jour ;
- consulter son médecin traitant afin de vérifier si les médicaments augmentent les risques en cas de chaleur accablante et demander les conseils à suivre ;
- donner régulièrement des nouvelles à son entourage et si l'on ne se sent pas bien, lui demander de l'aide ou appeler le 15.

Pour les jeunes enfants :

- prévoir une alimentation liquide suffisante ;
- leur faire porter des vêtements légers ;
- ne jamais les laisser seuls dans une voiture avec les fenêtres fermées.

Pour les travailleurs exposés dans le cadre de leur profession :

- boire de l'eau abondamment tout au long de la journée et se protéger la peau du soleil,
- envisager des aménagements du temps de travail avec votre équipe.

> Informations complémentaires

Adresses utiles :

Site de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Site du ministère des solidarités et de la santé :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

Site de Météo France : www.meteofrance.com

Site de l'Institut national de prévention et de l'éducation pour la santé :

<http://inpes.santepubliquefrance.fr>

Site de l'Institut de veille sanitaire : <http://invs.santepubliquefrance.fr>

Site des ARS : www.ars.sante.fr

Site du Ministère du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/chaleur-et-canicule-au-travail-les-precautions-a-prendre>

Ces recommandations pourront être révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex